

Mairie de Pomport

De: Dr John Hulbert <john@hulbert.net>
Envoyé: dimanche 7 avril 2024 17:29
À: 'Mairie de Pomport'
Objet: RE: demande de classement parcelle D 676 en zone constructible

Cher M CASTAING

Ce mail concerne la perspective d'une « demande de changement d'usage » pour une partie du hangar de La Fonnestalve.

J'espère que cette lettre vous trouvera en bonne santé et de bonne humeur. C'est avec un profond sentiment de communauté et d'histoire partagée que nous recherchons vos conseils et votre aide dans une question qui nous tient à cœur.

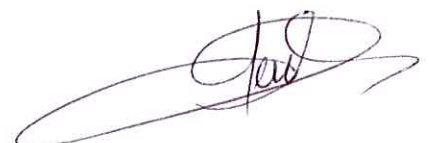
Comme vous le savez, notre exploitation agricole acquise en 2002 et composée de plusieurs parcelles a été pour nous une immense source de joie et d'épanouissement. Pourtant, les années avancent et la diminution des problèmes de santé mettent de plus en plus à l'épreuve notre capacité à entretenir cette propriété précieuse. Notre intention de déménager a été accueillie avec tristesse, car notre lien profond avec cette terre nous pousse à rechercher des alternatives viables pour rester.

Une lueur d'espoir dans notre quête pour maintenir notre résidence à Pomport a été le soutien potentiel d'un jeune couple dévoué, Tjeerd et Antoinette, tous deux citoyens de l'UE, qui sont nos chers amis depuis deux décennies. Ils ont proposé de nous rejoindre dans ce voyage. Vous vous souviendrez que vous les avez rencontrés lorsque nous étudions d'autres alternatives que de leur trouver un logement dans la commune.

Pour les accueillir ou nous accueillir, nous avons envisagé de reconverter un coin de notre grange agricole en espace de vie, un plan qui nous a incité à engager un architecte qualifié pour naviguer dans les subtilités de cette transformation. Vous vous souviendrez que c'est une suggestion que vous aviez faite dans la dernière de nos correspondances.

La parcelle numéro 678 sur laquelle réside la grange ne compte actuellement que des bâtiments domestiques, à l'exception de ce hangar.

Malheureusement, notre architecte a récemment été informé par le CAB que les demandes de changement d'usage ne peuvent pas être prises en compte pour le moment en raison d'une nouvelle loi sur l'urbanisation.



De plus, ce processus a mis au jour un problème urgent, enraciné dans les décisions que nous avons prises en 2003, il y a plus de vingt ans. À cette époque, nous travaillions à la rénovation du Hangar, mais en même temps, nous étions confrontés à l'incertitude et au bouleversement liés à un diagnostic personnel de cancer en phase terminale. Ma concentration et mes énergies ont été redirigées vers la lutte contre cette maladie et certaines affections ultérieures, laissant peu de place aux problèmes administratifs. Ce bouleversement personnel a été aggravé par l'assurance pleine d'espoir mais erronée d'un constructeur local selon laquelle les autorisations formelles n'étaient pas nécessaires car il s'agissait d'un bâtiment existant.

Cela a conduit à des modifications en 2003, il y a vingt et un ans, au sein de la grange sans autorisation officielle.

La gravité de ces circonstances a été éclipsée par mon combat pour la vie et les années suivantes de récupération et de reconstruction de mes dommages corporels ont empêché la régularisation de ces changements. Nous en avons informé à l'époque le maire de l'époque et il a conseillé une demande de changement d'usage. (nous avons un reçu de la Marie).

Aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés à de nouveaux défis réglementaires, le statut non résolu des modifications apportées à l'étable refait surface et constitue une préoccupation majeure. Nous regrettons profondément cet oubli et cherchons à rectifier cette situation dans le cadre juridique actuel, en reconnaissant pleinement nos responsabilités et la nécessité de nous conformer.

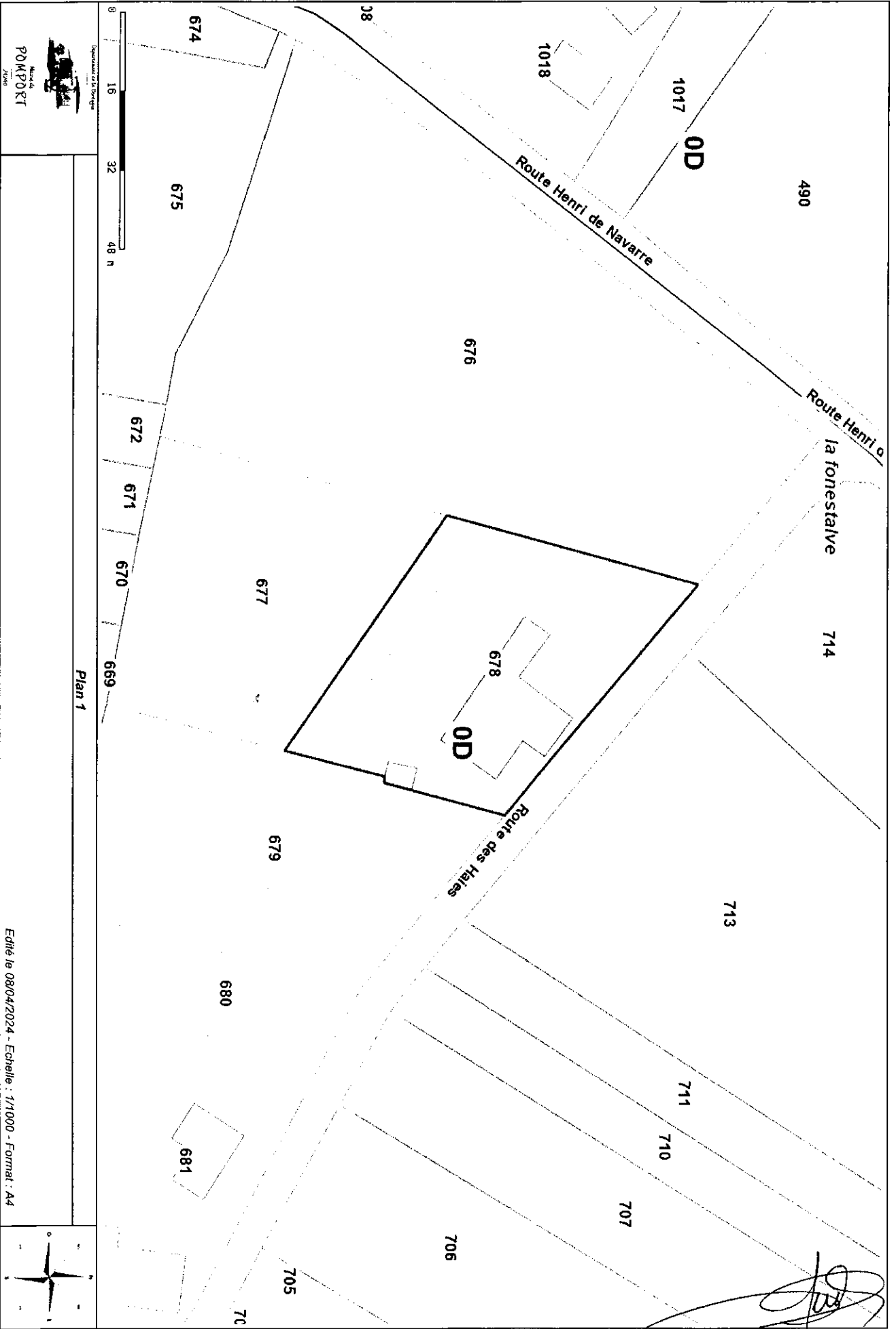
Dans ce contexte, nous demandons respectueusement un rendez-vous pour votre aide et vos conseils sur le cheminement vers la régularisation et la conversion potentielle d'une partie de la grange à usage résidentiel.

Nous serions particulièrement intéressés de savoir si nous pouvons continuer à présenter une demande de changement d'usage à l'heure actuelle.

Votre sagesse et votre expérience nous sont inestimables alors que nous nous efforçons de trouver une solution viable qui respecte à la fois la loi et notre désir profond de rester chez nous.

Cordialement

John et Maureen HULBERT



Mairie de
POMPORT
71400



Département de la Gironde

Plan 1

Édité le 08/04/2024 - Echelle : 1/1000 - Format : A4

Socle de données de référence - Lien IS/GEO - CART@DS - sources : BD TOPO (IGN, 2013), BD ALTI (IGN)